

Poste de conseillère, conseiller en relations de travail Pour la section Marie-Victorin du Syndicat de Champlain

La personne choisie sera libérée annuellement de son emploi à la Commission scolaire Marie-Victorin. Au Syndicat de Champlain, les mandats des conseillères et des conseillers en relations de travail sont évalués aux trois ans, au moment du congrès.

Nous invitons les personnes intéressées à poser leur candidature, qu'elles répondent ou non aux critères d'expérience. Advenant qu'aucune candidature répondant aux qualifications requises ne nous soit soumise, les personnes ayant postulé pourraient être appelées à participer à un processus de sélection et le Syndicat pourrait décider de retenir, le cas échéant, une personne ne répondant pas à ces critères.

EXIGENCES REQUISES :

- Détenir un poste à la Commission scolaire Marie-Victorin visé par la convention collective enseignante.
- Être militant syndical depuis au moins 5 ans.
- Avoir des aptitudes en application de la convention collective.
Avoir une expérience d'une année au sein des comités de participation.
Détenir un permis de conduire et une voiture.

LES PRINCIPAUX MANDATS SONT NOTAMMENT:

- Assurer le service-conseil en relations de travail auprès des membres.
- Assurer le respect des lois et des conventions collectives qui régissent les relations de travail et entreprendre les recours appropriés, au besoin.
- Rédiger les griefs, assurer la composition de la preuve et assister le procureur aux dossiers.
- Organiser, participer et animer des activités de formation pour les membres.
- Produire des documents d'information et des articles de journaux vulgarisant la convention collective.
- Travailler en collaboration avec les personnes-ressources et les comités politiques du syndicat.

LA PERSONNE RECHERCHÉE DEVRA :

- Connaître la convention collective enseignante et les autres lois afférentes.
- Avoir une capacité à transiger avec les membres au quotidien.
- Faire preuve d'organisation et d'une bonne aisance à gérer des dossiers et des échéances multiples.
- Être capable de travailler en équipe.
- Communiquer facilement.
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé.

La personne choisie sera affectée principalement au secteur secondaire et à l'éducation des adultes, mais elle pourrait éventuellement être appelée à travailler dans d'autres secteurs ainsi qu'en soutien à une autre section, au besoin.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'horaire de travail est normalement du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Celui-ci et le lieu de travail peuvent varier selon les mandats.

L'horaire de travail est sur 210 jours.

PÉRIODE D’AFFICHAGE : **8 au 14 juin 2020**

ENTRÉE EN FONCTION : **1^{er} juillet 2020**

La nomination par le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 juin 2020 après recommandation de l'exécutif de la section.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature ainsi que leur curriculum vitae à Jessica Carrière au jcarriere@syndicatdechamplain.com. Les personnes dont la candidature sera retenue seront convoquées pour une entrevue soit le 15, 18, 19, 22 ou 23 juin. Vous devez prévoir deux heures pour celle-ci.